

vigueur de la taxe supplémentaire de façon à le faire coïncider avec les besoins de l'économie sur une période plus longue.

Nous nous proposons donc d'échelonner la mise en vigueur de la taxe. Pour la période allant du 14 juin dernier au 31 mars de l'an prochain, elle sera de 4 p. 100. Après le 31 mars, elle sera de 8 p. 100 et restera à ce taux jusqu'au 31 décembre 1964. Les derniers 3 p. 100 seront ajoutés ensuite.

Des remboursements seront versés à ceux qui, depuis le 14 juin jusqu'à ce soir, ont effectivement fait remise de la taxe de vente au plein tarif frappant les marchandises qu'ils ont vendues ou importées et qui en étaient exemptes auparavant.

Deux conséquences découleront de l'imposition graduelle de l'impôt. D'abord, cela permettra aux gens de faire les mises au point nécessaires dans leurs affaires et d'amortir les conséquences de l'impôt de la meilleure façon possible. Deuxièmement, l'imposition d'un taux graduel d'impôt incitera beaucoup les gens à donner suite sur-le-champ aux projets de construction et à d'autres projets qui comportent des placements.

Le résultat global de la révision des résolutions sera de diminuer les recettes, en comparaison des prévisions que j'ai établies le 13 juin, d'environ 115 millions de dollars pendant le reste de l'année financière courante. Pour toute l'année financière 1964-1965, nous prévoyons que les recettes supplémentaires prévues antérieurement s'établiront maintenant à 125 millions de dollars de moins.

A titre de ministre des Finances, je déplore la perte de revenus que nous allons subir au cours des dix-huit prochains mois, mais je crois que, dans l'ensemble, les modifications que nous proposons actuellement seront utiles. Elles n'affectent pas les objectifs du budget. Elles permettront d'améliorer dans l'immédiat son action sur l'économie et de stimuler l'expansion et l'emploi. Les résolutions que je dépose maintenant contiennent le détail des changements que j'ai mentionnés, ainsi que certaines modifications corrélatives ou d'ordre secondaire que je n'ai pas mentionnées. Je propose que soient publiées dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui, pour la gouverne des députés, les modifications projetées intéressant les résolutions budgétaires.

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, quelqu'un vient juste de me dire de parler de questions de comptabilité, au ministre, mais je n'ai suivi qu'un petit cours lorsque j'étais à l'école secondaire et j'ai été recalé. Je ne crois donc pas être en mesure de juger les changements profonds que le ministre des Finances a apportés ce soir à ses méthodes de comptabilité. Nous en parlerons à une étape ultérieure.

[L'hon. M. Gordon.]

Je suis persuadé que tous les députés applaudiront à mes premières paroles. Je tiens à dire combien nous sommes heureux du retour à la Chambre ce soir du très honorable premier ministre (M. Pearson). Nous nous inquiétions, monsieur l'Orateur, de son absence. Nous sommes heureux de le voir de nouveau parmi nous, aussi bien de sa personne et aussi rutilant de santé qu'avant son départ.

Il y a une autre raison aussi pour laquelle nous, de ce côté-ci de la Chambre, applaudissons au retour du premier ministre ce soir à la Chambre. Un certain nombre d'entre nous ont quelque peu le sentiment que le ministre des Finances (M. Gordon) a été critiqué indûment et injustement en raison de plusieurs des dispositions que renfermait le budget qu'il a présenté à la Chambre. Nous sommes par conséquent heureux de voir que le premier ministre est de nouveau parmi nous ce soir et qu'il pourra assumer, au nom de son gouvernement, la responsabilité du budget.

Le très hon. M. Pearson: Je prend la parole à la fois pour un fait personnel et pour une question de privilège. Je tiens à remercier sincèrement l'honorable député de ses aimables paroles et j'ajoute que je suis heureux d'accepter, à l'égard de chacun des membres du cabinet, ma responsabilité en qualité de chef du gouvernement.

L'hon. M. Nowlan: Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, ainsi qu'au premier ministre, que notre accueil est néanmoins sincère, car il a maintenant admis et accepté ce fardeau. Certains d'entre nous craignaient qu'il ne le rejetât tandis que certains de ses collègues et de ses soutiens espéraient qu'il le fit. Nous savons maintenant à qui incombe la responsabilité. Nous sommes heureux également de savoir que le premier ministre a eu l'occasion de prendre un repos car il en aura certes besoin s'il veut réussir à faire fonctionner un gouvernement moribond comme celui qu'il dirige.

Après ces observations agréables et bienveillantes, qu'il me soit permis d'évoquer pendant quelques instants une déclaration du ministre des Finances? Nous nous trouvons ce soir dans une situation plutôt exceptionnelle. Tous se souviennent bien entendu du 13 juin, soir de la présentation du budget. On se rappelle les déclarations fermes faites par le ministre d'alors—pardon, c'était un lapsus—par le ministre des Finances, lorsqu'il a dit que son parti, le gouvernement, avait si bien accueilli le budget qui n'était qu'une mise au point financière qui ne devait plus attendre. C'était l'occasion où le gouvernement se doit